

Victor-Louis CANO

COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE BORDEAUX

ASSOCIATION SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE

6, PARVIS DES CHARTRONS

33000 BORDEAUX

RAPPORTS DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

Rue de la Blancherie – Immeuble Bistre – Aquilae
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
SIRET 45072744100013 – APE 6920Z
vlcano@3g-gadras.fr
Tél. 05.56.77.24.87 – Télécopie 05.56.77.24.88



Victor-Louis CANO

COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE BORDEAUX

ASSOCIATION SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE

6, PARVIS DES CHARTRONS

33000 BORDEAUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

Rue de la Blancherie – Immeuble Bistre – Aquilae
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
SIRET 45072744100013 – APE 6920Z
vlcano@3g-gadras.fr
Tél. 05.56.77.24.87 – Télécopie 05.56.77.24.88



ASSOCIATION SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE

6, Parvis des Chartrons
33000 - Bordeaux

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2019

À l'Assemblée Générale de l'association SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Artigues-près-Bordeaux, le 20 novembre 2019

Victor-Louis CANO

Commissaire aux Comptes

**Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
Rattaché à la CRCC de Bordeaux**

Annexe 1

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



BILAN ACTIF

		Note	Exercice N, clos le :					
			30/09/2019	30/09/2018				
			Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4		
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement						
		Frais de développement						
		Concessions, brevets et droits similaires						
		Fonds commercial (1)						
		Autres immobilisations incorporelles						
		Immobilisations incorporelles en cours						
		Avances et acomptes						
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	31					
		Constructions						
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		9 505	9 505			
Autres immobilisations corporelles		17 026		17 026		408		
Immobilisations grevées de droit								
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES(2)	Immobilisations en-cours							
	Avances et acomptes							
	Participations							
	Créances rattachées à des participations							
	T.I.A.P							
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Autres titres immobilisés						
		Prêts						
		Autres immobilisations financières						
		Total (I)		26 531	26 531		408	
	USAGERS	STOCKS	Matières premières, approvisionnements					
			En-cours de production de biens et services	32				
			Produits intermédiaires et finis					
		Marchandises						
		CRÉANCES (3)	Avances et acomptes versés	33				
			Usagers et comptes rattachés		328 268		328 268	348 566
Comptes affiliés			34					
Autres créances	238 636					238 636	214 781	
DIVERS	V.M.P	35	71 311		71 311	227 620		
	Instruments de trésorerie							
	Disponibilités		323 303		323 303	125 782		
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)	36				9 608		
	Total (II)			961 518	961 518	926 357		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)		36					
	Primes de remboursement d'obligations (IV)							
	Ecarts de conversion actif (V)							
TOTAL GENERAL (I à V)			988 049	26 531	961 518	926 765		
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an			
Engagements reçus		Legs nets à réaliser acceptés par les organes statutairement compétents						
		Legs nets à réaliser autorisés par l'organisme de tutelle						
		Dons en nature restant à vendre						

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



BILAN PASSIF

	Note	30/09/2019	30/09/2018	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	FONDS PROPRES			
	Fonds associatifs sans droit de reprise			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves			
	Report à nouveau		448 394	433 750
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)		54 454	14 644
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	40		
	Fonds associatifs avec droit de reprise			
	Apports			
	Legs et donations			
	Subventions d'investissement sur biens renouvelables par l'organisme			
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecarts de réévaluation				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (commodat)				
Total (I)		502 849	448 394	
FONDS DEDIES	Sur subventions de fonctionnement	41		
	Sur autres ressources			
	Total (II)			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour risques	42	30 000	
	Provisions pour charges			
	Total (III)		30 000	
DETTES (1)	Emprunts obligataires			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs)			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43	403 943	384 756
	Dettes fiscales et sociales		54 727	60 414
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes			
Instruments de trésorerie				
Comptes rattachés				
Produits constatés d'avance (1)	44		3 200	
	Total (IV)	458 669	448 371	
Ecarts de conversion passif	(V) 44			
	TOTAL GENERAL (I à V)	961 518	926 765	
Engagements donnés				
Renvois	(1) Dont à plus d'un an			
	Dont à moins d'un an		458 669	448 371
	(2) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques			

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



COMPTE DE RESULTAT

				Note	30/09/2019	30/09/2018
Nombre de mois de la période					12	12
PRODUITS D'EXPLOITATION		1 - France	2 - Exportation		Total	Total
	Ventes de marchandises					
	Production vendue					
		biens				
		services	1 773 552		1 773 552	1 705 636
	CHIFFRE D'AFFAIRES NET (4)		1 773 552		1 773 552	1 705 636
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation				235 470	201 220
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				44 403	
Cotisations						
Dons						
Legs et donations						
Autres produits				1	1	
Total des produits d'exploitation (1) (I)					2 053 426	1 906 857
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
	Variation de stock (marchandises)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)				22 077	18 432
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
	Autres achats et charges externes (3)				1 973 484	1 877 462
	Impôts, taxes et versements assimilés					
	Salaires et traitements					
	Charges sociales					
	Dotations aux amortissements sur immobilisations				408	613
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant					
Dotations aux provisions						
Autres charges				15 552	84	
Total des charges d'exploitation (2) (II)					2 011 521	1 896 591
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					41 905	10 266
OPERATIONS EN COMMUN	Excédent attribué ou déficit transféré (III)					
	Déficit supporté ou excédent transféré (IV)					
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé					
	Autres intérêts et produits assimilés				732	801
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des produits financiers (V)					732	801
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions					
	Intérêts et charges assimilées					
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)						
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					732	801
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)					42 638	11 067

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



COMPTE DE RESULTAT

	Note	30/09/2019	30/09/2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 447	4 919
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Total des produits exceptionnels (VII)	15 447	4 919
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3 630	1 342
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
	Total des charges exceptionnelles (VIII)	3 630	1 342
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		11 817	3 577
(IX)	Impôts sur les bénéfices	58	
(X)	Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	59	
(XI)	Engagements à réaliser sur ressources affectées		
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+X)		2 069 605	1 912 577
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+XI)		2 015 151	1 897 933
5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges) (15)		54 454	14 644

Renvois	(1)	Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(2)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs		
	(3)	Dont crédit bail mobilier		
		Dont crédit bail immobilier		

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	Total		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel Bénévole		
	Total		

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



Note 10 - Faits caractéristiques

Un projet de fusion entre l'association SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE (absorbante) et l'association AQUITANIMA (absorbée) a été décidé par le Conseil d'Administration qui s'est tenu en date du 11/09/2019, avec un effet au 01/10/2019.

Les Assemblées Générales de deux associations se tiendront le 04/12/2019 pour statuer sur le projet de fusion qui leur sera soumis.

Note 20 - Principes, règles et méthodes comptables

Généralités sur les règles comptables

L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux règles en vigueur (CRC 99-01). L'application des conventions générales s'est fait dans le respect du principe de prudence, de permanence des méthodes, d'indépendance des exercices et de continuité d'exploitation.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les titres détenus par l'entreprise ont été comptabilisés sur la base du coût d'acquisition. A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Les stocks et en-cours sont évalués selon leur coût d'acquisition (biens acquis à titre onéreux) ou selon leur coût de production (biens produits). Les frais financiers ne sont pas incorporés dans le coût de revient des stocks ni des actifs immobilisés.

Les actifs immobilisés ne font pas l'objet d'une décomposition car celle-ci ne présenterait pas un caractère significatif pour les actifs qui pourraient être concernés.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

Note 31 - Immobilisations

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants : Linéaire - Dégressif - Exceptionnel.

Seuls les amortissements exceptionnels sont traités en amortissements dérogatoires.

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	9 505			9 505
- Autres immobilisations corporelles	17 026			17 026
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total	26 531			26 531
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations				
- Créances rattachées à des participations				
- T.I.A.P				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières				
Total				
Total général	26 531			26 531

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de développement				
- Concessions, brevets et droits similaires				
- Fonds commercial				
- Autres immobilisations incorporelles				
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
Total				
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	9 505			9 505
- Autres immobilisations corporelles	16 618	408		17 026
- Immobilisations grevées de droit				
- Immobilisations en cours				
- Avances et acomptes				
Total	26 123	408		26 531
Total général	26 123	408		26 531

Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u>		
- Frais d'établissement		
- Frais de développement		
- Concessions, brevets et droits similaires		
- Fonds commercial		
- Autres immobilisations incorporelles		
<u>Immobilisations corporelles</u>		
- Terrains		
- Constructions		
- Installations techniques, matériels et outillages	LINEAIRE	3 A 5 ANS
- Autres immobilisations corporelles	LINEAIRE	5 A 10 ANS
. Instal, agencements, aménagements divers		
. Matériel de transport		
. Matériel de bureau		
. Emballages récupérables, divers		

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes

**Note 34 - Créances**

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Note 35 - Divers**SUBVENTIONS COMPTABILISEES**

- 2019 : 235 470,00
- 2018 : 201 220,00
- 2017 : 202 220,00
- 2016 : 202 720,00
- 2015 : 173 720,00

SUBVENTIONS INDIRECTES

NEANT

Note 60 - Autres informations**Détail des charges à payer**

Désignation	Montant
REGUL A.N FAR CHINE 18	22 000
REGUL A.N FAR CHINE 18	16 622
FAR CA33 BC80820	39 600
FAR EGEPVINCI BC79500	2 257
FAR KA2 BC 80195	420
FAR PG EDITION BC 80697	456
FAR S.O ENVELOPPES BC 79324	546
FAR STUDIOS FAL BC 78826	2 400
FAR LOXAM ACCESS BC 80109	613
FAR LOXAM ACCESS BC 80110	1 224
FAR VIDANGES HTE GIRONDE BC 80233	1 380
FAR TARTIFUME BC 81013	5 577
INTERVENANT ASSISES A PAYER	128
FAR CEB STALLES PERIGUEUX BC 81029	27 600
FAR C2EC BC 81030	4 800
FAR 3G AUDIT BC 81031	6 000
FAR AANA VME BC 81037	14 880
FAR ALBATROS VME /INTERNET	2 304
FAR ALBATROS/MEDAILLES	1 974
PROV.CHINE GERARD PONS/ ARTIGUE	2 927
PROV.CHINE HOTEL+DIVERS FRAIS CHINE	5 819
FAR BOESNER VME CHINE (IDEM 2018)	1 056
FAR ALBATROS PROMO.CHINE	3 930
<i>A reporter</i>	164 513

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



Désignation	Montant
<i>Report</i>	164 513
FAR CA33 TEMPS PASSE CHINE	31 200
FAR HUMBLOT /Remise TCC Chine	792
FAR CA33 TEMPS PASSE STAND+COMMISSA	14 700
FAR CA33 SOLDE PRESTATION 2019	95 054
FAR CEB PREST.TECH BC 80715	46 719
FAR DULOU REPAS AG	2 750
FAR FAYAT BC 81275	3 600
FAR MSP BC 81282	4 140
PROV.INDEMNITE MILLET	2 700
PROV.FRAIS DEPL. MILLET	732
Total	366 900

Détail des produits à recevoir

Désignation	Montant
COT.2019 A RECEVOIR	500
SUBV. A RECEVOIR CA24	1 500
SUBV. A RECEVOIR REGION	85 000
SUBV. A RECEVOIR CG40	13 500
SUBV. A RECEVOIR REGION POLE ENR	34 000
Total	134 500

Echéance des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations			
Créances rattachées à des participations			
T.I.A.P			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Usagers et comptes rattachés	328 268	328 268	
Comptes affiliés			
Autres créances	238 636	238 636	
Totaux	566 904	566 904	

Documents soumis au contrôle
du Commissaire aux Comptes



Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	403 943	403 943		
Dettes fiscales et sociales	54 727	54 727		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instrument de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
Total	458 670	458 670		

Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges		30 000		30 000	
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés	14 403		14 403	
	Sur comptes financiers				
Autres dépréciations					

Victor-Louis CANO

COMMISSAIRE AUX COMPTES

INSCRIT SUR LA LISTE NATIONALE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
RATTACHE A LA COMPAGNIE REGIONALE DE BORDEAUX

ASSOCIATION SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE

6, PARVIS DES CHARTRONS

33000 BORDEAUX

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

EXERCICE CLOS LE 30/09/2019

Rue de la Blancherie – Immeuble Bistre – Aquilae
33370 ARTIGUES PRES BORDEAUX
SIRET 45072744100013 – APE 6920Z
vlcano@3g-gadras.fr
Tél. 05.56.77.24.87 – Télécopie 05.56.77.24.88



ASSOCIATION SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE

6, Parvis des Chartrons
33000 - Bordeaux

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30
septembre 2019

Aux adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur des conventions réglementées visées à l'article L. 612-5 du code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice et dont nous avons été avisés, en application de l'article R. 612-7 dudit code.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

1. CONVENTIONS AVEC L'ASSOCIATION AQUITANIMA

a. Prestations facturées par le SANA

Personne concernée : Dominique GRACIET, président de l'association SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE et de l'association AQUITANIMA.

Nature et objet : Prestations facturées par l'association SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE.

Modalités : L'association SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE a facturé à l'association AQUITANIMA la quote-part des charges techniques et d'organisation lui incombant pour

le Salon Régional de l'Agriculture Nouvelle Aquitaine 2019 à hauteur de 47 338 € H.T.

b. Prestations facturées par AQUITANIMA

Personne concernée : Dominique GRACIET, président de l'association SALON DE L'AGRICULTURE AQUITAINE et de l'association AQUITANIMA

Nature et objet : Prestations facturées par l'association AQUITANIMA

Modalités : L'association AQUITANIMA a facturé à l'association SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE la somme de 40 000 € H.T. au titre des prestations assurées pour son compte pour le Salon Régional de l'Agriculture Nouvelle Aquitaine 2019.

2. CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE

Personne concernée : Bernard ARTIGUE, vice-président de l'association SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE et président de la CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE

Nature et objet : Refacturation du temps passé dans le cadre de l'organisation du Salon de l'Agriculture Nouvelle Aquitaine et du Concours de Bordeaux – Vins d'Aquitaine

Modalités : La CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA GIRONDE a facturé à l'association SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE la somme de 38 250€ HT au titre de de l'organisation du Concours de Bordeaux – Vins d'Aquitaine.

3. CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE AQUITAINE

Personne concernée : Dominique GRACIET, président de l'association SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE et de la CHAMBRE D'AGRICULTURE AQUITAINE

Nature et objet : Mise à disposition de personnel par la CHAMBRE D'AGRICULTURE D'AQUITAINE

Modalités : Au titre de la mise à disposition de personnel, la CHAMBRE D'AGRICULTURE D'AQUITAINE a facturé à l'Association SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE 33.000€ H.T pour l'exercice 2019.

4. CONVENTIONS AVEC LE CONGRES DES EXPOSITIONS DE BORDEAUX

a. Prestations facturées par le SANA

Personne concernée : Éric DULONG, vice-président de l'association SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE et Président du Congrès des expositions de Bordeaux (C.E.B.)

Nature et objet : Prestations facturées par le SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE dans le cadre de la convention d'exécution technique et financière de mise en œuvre du Salon de l'Agriculture Nouvelle-Aquitaine

Modalités : Au titre de cette convention, les prestations fournies par le SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE s'élèvent à 733 500€ HT facturées au C.E.B.

b. Prestations facturées par le CEB

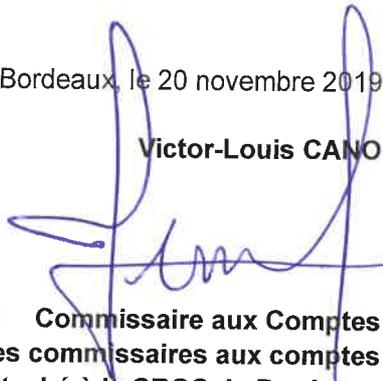
Personne concernée : Éric DULONG, vice-président de l'association SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE et Président du Congrès des expositions de Bordeaux (C.E.B.)

Nature et objet : Prestations facturées au SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE dans le cadre de la convention d'exécution technique et financière de mise en œuvre du Salon de l'Agriculture Nouvelle-Aquitaine.

Modalités : Au titre de cette convention, les prestations fournies par le C.E.B. s'élèvent au global à 593 500€ HT facturées au SALON DE L'AGRICULTURE NOUVELLE AQUITAINE.

Artigues-Près-Bordeaux, le 20 novembre 2019

Victor-Louis CANO



**Commissaire aux Comptes
Inscrit sur la liste nationale des commissaires aux comptes
Rattaché à la CRCC de Bordeaux**